

gendarmerie royale du Nord-Ouest, ceux-ci recevant 50 cents par jour lorsqu'ils font ce service spécial.	1,000
Pour le paiement de la commission de dix pour cent aux fonctionnaires de la gendarmerie royale sur les montants perçus en leur qualité de registraires des mines, d'inspecteurs des mines et d'agents des terres et bois de la Couronne.	1,000
Pour le paiement de frais légaux non compris dans le crédit des frais de litiges.	1,000
Divers: fret et messageries, télégrammes, téléphones, timbres-poste et dépenses imprévues.	6,400
	\$65,000

L'hon. M. GUTHRIE: La seule observation que j'aie à faire est celle-ci: je comprends que la population du Yukon a diminué rapidement ces dernières années, et l'on s'attendait à ce que les frais d'administration diminuent en conséquence.

L'an dernier, le crédit n'était que de \$45,000 pour tout ce service, et il devint nécessaire d'émettre un mandat du Gouverneur général pour la somme supplémentaire de \$25,000, ce qui porta le total de ce crédit pour le dernier exercice à \$60,000. Je crois ne pas faire erreur si je dis que le chiffre de la population du Yukon, à l'heure qu'il est, est inférieure à celui de l'an dernier, mais le crédit maintenant demandé est de \$65,000, bien que, l'an dernier, nous n'ayions eu besoin que de \$60,000. Le comité s'attendrait, je pense, à ce que ce crédit fut diminué de \$5,000 à \$10,000 plutôt qu'augmenté de \$5,000 pour le prochain exercice. De ce montant \$5,000 sont destinés à acquitter les appointements et \$10,000 représenteront des allocations. Le reste se compose, en grande partie, de subventions pour l'entretien d'asiles pour les aliénés et le reste, ce à quoi on ne saurait trouver à redire. Mais il est certain qu'avec le temps, on devrait diminuer ce crédit destiné aux appointements et aux allocations. Le ministre devrait, je crois, se contenter, cette année, du montant qu'il a dépensé, l'an dernier, soit \$60,000. Cela me semblerait raisonnable.

L'hon. CHARLES STEWART: Il est tout probable que l'objection a sa raison d'être et il se peut que nous n'ayons pas besoin de ce \$5,000. Si la chose est possible, j'ai l'intention d'adopter la suggestion de quelques-uns des fonctionnaires du département de fusionner des fonctions et peut-être pourrions-nous économiser davantage. Mais le comité n'aura pas de peine à comprendre qu'un nouveau venu dans ce département n'oserait guère proposer avec espoir de succès de couper ici et là sans

savoir au juste ce qui pourrait résulter au sujet de cette économie. On s'attend à ce que le revenu atteigne \$154,000 environ et il contrebalance presque notre dépense. Je n'invoque aucunement cela comme une raison qui m'engage à demander ce crédit de \$65,000, parce que je m'accorde avec mon honorable ami, quand il dit que si certaines fonctions étaient fusionnées, le coût de l'administration serait diminué. Mais le territoire du Yukon fournit encore des revenus, et j'ai découvert une demande persistante pour la construction de routes publiques afin de permettre aux gens qui se livrent à l'exploitation minière de transporter les produits des mines. J'espère que nous pourrions réduire beaucoup ce crédit, l'an prochain, alors que j'aurai eu le temps de me renseigner davantage. Au cours du prochain exercice on ne dépensera que l'argent absolument nécessaire.

L'hon. M. GUTHRIE: Le comité, j'en suis certain, est heureux de la promesse formelle que le ministre lui a faite sous ce rapport et je suis convaincu que mon honorable ami verra à ce qu'on ne dépense pas un sou de plus que le nécessaire. Mais le principe d'après lequel le Parlement vote les deniers veut qu'on fasse une estimation, en tenant compte de toutes les circonstances, d'un montant aussi exact qu'on peut le déterminer. Le ministre des Finances, pour obtenir ce montant supplémentaire de \$5,000 ou de \$10,000, devra imposer les habitants du Canada. Si l'on ne doit pas avoir besoin de cet argent — et il est très probable qu'on n'en aura pas besoin — on ne devrait pas le voter. Il y a un autre principe à considérer quand cette Chambre est appelée à voter un crédit quelconque — et c'est la même chose, je crois, dans tous les parlements, — savoir, que nous ne devrions pas voter de crédits dépassant les besoins réels, et laisser à la discrétion, soit du ministre soit de son département, à décider s'il convient ou non de dépenser cet argent. En général, l'argent voté se dépense. Le Parlement doit donc, voir d'abord à ce que le crédit ne couvre pas plus que les besoins réels. Le ministre a toute ma sympathie. Il n'y a pas longtemps qu'il dirige le département qu'on lui a confié, et je crois qu'il appliquera les méthodes les plus rigoureuses d'économie dans l'administration de cette division de son département. Le revenu se chiffre à \$154,000. L'administration du Yukon va nous coûter, cette année, \$160,000 environ. On nous propose une dépense supplémentaire d'environ \$20,000, pour des routes publiques. Tout cela ne nous